



Compte rendu de la réunion de la commission consultative du loisir, de la culture et de la vie communautaire tenue le jeudi 6 août 2020, à 19 h, à la salle communautaire.

Sont présents :

Jean-Philippe Déraspe, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, président  
Benoit Arseneau, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, vice-président  
Monica Poirier, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine  
Anne-Marie Boudreau, Arrimage  
Hélène Chevrier, citoyenne  
Kimberley Thériault, citoyenne  
Céline Vigneau, citoyenne  
Jean Bouffard, citoyen  
Réjean Leblanc, citoyen  
Claude Richard, coordonnateur de la commission

Sont absents :

Marie-Ève Giroux, Attention FragÎles  
Véronique Chiasson, Développement social  
Joël Lapierre, Centre de services scolaire des Îles

**1. Ouverture de la réunion et ordre du jour**

La réunion débute à 19 h avec le mot de bienvenue du président, Jean-Philippe Déraspe, et l'adoption de l'ordre du jour tel que proposé.

Au cours de la réunion, on discutera principalement de la fiche d'identité préliminaire du plan directeur du site de La Côte, à L'Étang-du-Nord.

**2. Retour sur le compte rendu de la réunion du 10 juin 2020**

Les membres de la commission présents à la réunion du 10 juin 2020 estiment le compte rendu conforme aux discussions qui y ont eu lieu.

Les membres de la commission prennent connaissance de quelques modifications qu'Hélène Chevrier propose d'apporter au point 4.1 du compte rendu, portant sur le patrimoine bâti, un sujet qu'elle avait porté à l'attention des membres de la commission. On propose que ces changements soient intégrés à la version définitive du compte rendu.

**3. Site de La Côte**

**3.1 Analyse préliminaire du plan directeur du site**

Monica Poirier présente le document intitulé *Fiche d'identité préliminaire du site de La Côte de L'Étang-du-Nord*. On passe en revue l'état de situation du site à la lumière des sept enjeux qui constituent en quelque sorte des filtres à travers lesquels il a été analysé, à savoir son aménagement, ses équipements et les services qu'il offre, de façon à mieux se prononcer sur sa pertinence et sur ses éventuelles possibilités de développement. Ce faisant, on pourra plus facilement cibler les efforts et les investissements requis à ces fins.

Les sept enjeux définis sont d'ordre juridique, environnemental, budgétaire, opérationnel, social, économique et politique. En plus de dresser la liste des équipements présents sur le site, le document présente certaines recommandations préliminaires de l'équipe du loisir, de la culture et de la vie communautaire ainsi qu'un aperçu des prochaines actions à réaliser.

### **3.2 Discussion**

Le document proposé rencontre l'assentiment général des membres de la commission tant sur le plan de sa formulation générale que du point de vue de la définition des enjeux et des principales recommandations qui en émanent.

Diverses questions sont abordées lors de la discussion qui s'ensuit, notamment en ce qui a trait à l'entente entre la Municipalité et la Corporation de développement portuaire de l'anse (CDPA), à des suggestions liées à l'aménagement du site en tant que tel ou à son environnement immédiat.

Le flou qui semble entourer l'entente de gestion convenue entre la Municipalité et la CDPA préoccupe les membres de la commission. Ils considèrent qu'il est difficile de bien planifier le développement du site si l'on ne connaît pas clairement les paramètres qui en orientent la gestion au quotidien. Les états financiers de la Corporation ainsi que la nature des baux qui la lient à ses principaux locataires devraient être connus de la Municipalité.

On considère par conséquent que la Municipalité et la CDPA devraient tenir une rencontre à laquelle pourraient assister divers partenaires du site, à savoir des représentants du ministère des Pêches et des Océans, des pêcheurs qui occupent le port de même que des propriétaires des commerces du site et de ses environs.

Tout en reconnaissant le bon travail de la Corporation, on estime que la Municipalité doit assumer le leadership et les responsabilités qui lui incombent en tant que propriétaire du site, et ce n'est qu'à l'issue d'une meilleure concertation entre tous les acteurs concernés qu'on sera en mesure de bien planifier le développement à venir.

En ce qui concerne l'aménagement du site, on convient que la place centrale, comprenant la promenade et la sculpture qui constitue en quelque sorte le cœur du site, se doit d'être bien entretenue et dans l'essentiel, de demeurer telle qu'on la connaît actuellement.

En réponse aux propriétaires des commerces qui se trouvent un peu à l'écart, on suggère l'éventuel ajout d'un ou de deux commerces de taille restreinte à l'entrée du stationnement et à partir de là, on pourrait créer une promenade (structure légère) qui amènerait la clientèle vers le secteur des boutiques, déjà existant. Les extrémités du site devraient, quant à elles, rester très légèrement aménagées en s'efforçant de garder le plus possible le lieu dans son état naturel.

On suggère également que les divers utilisateurs du site et de ses alentours — les pêcheurs du port notamment et les quelques commerces de proximité — soient invités à participer au projet de façon qu'ils s'approprient davantage les orientations de développement qu'on entend donner au site.

## **4. Affaires diverses**

### **4.1 Résumé des réunions des commissions consultatives aux séances ordinaires**

De façon à assurer un meilleur suivi aux échanges qui ont cours dans le cadre des quatre commissions mises sur pied par la Municipalité, on propose qu'à chaque séance ordinaire du conseil municipal, les présidents des commissions qui auront tenu une rencontre au cours du mois profitent de l'occasion pour en livrer un résumé à l'ensemble des membres du conseil. Un point à cet effet devrait être inscrit à l'ordre du jour des séances ordinaires.

## **5. Prochaine réunion**

Ce point n'est pas traité.

## **6. Clôture de la réunion**

La réunion est levée à 21 h.